



Photo avec pénétration sur mon domicile

Par ocho

Bonjour,

Je vais essayer de faire court, j'ai un voisin qui a pénétré sur mon terrain, qui n'est pas cloturé, et a pris en photo ma voiture. Il a déposé une plainte contre moi, et à joint cette preuve. Je pense que cette preuve est irrecevable, mais j'ai vu quelques articles qui disaient que si le jardin n'indique aucune interdiction d'y entrer, il n'a pas commis une violation de ma propriété privée... Je suis un peu perdu, pouvez vous me dire si sa preuve est recevable et me citez les textes de lois svp?

Merci d'avance